

Page: 1/8

Fiche de données de sécurité

selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 10.07.2015 Révision: 10.07.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Chlorure de méthylène stab. éthanol
- · Code du produit: 385781
- · No CAS:

75-09-2

· Numéro CE:

200-838-9

· Numéro index:

602-004-00-3

- · Numéro d'enregistrement REACh 01-2119480404-41
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Solvants
- · Utilisations déconseillées Agent dégraissant
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Thommen-Furler AG

Industriestrasse 10

CH-3295 Rüti bei Büren (BE)

Tel. +41 32 352 08 00

Fax. +41 32 352 08 08 info@thommen-furler.ch

- · Service chargé des renseignements: Département Product Managment
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'information toxicologique : numéro d'urgence 145 ou +41(0) 44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

(suite page 2)



selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 10.07.2015 Révision: 10.07.2015

Nom du produit: Chlorure de méthylène stab. éthanol

(suite de la page 1)

Page: 2/8

· Pictogrammes de danger





GHS07 GHS08

- · Mention d'avertissement Attention
- · Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.*vPvB:* Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.1 Caractérisation chimique: Substances
- · No CAS Désignation

75-09-2 Dichlorométhane

- · Code(s) d'identification
- · Numéro CE: 200-838-9
- · Numéro index: 602-004-00-3

SECTION 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indications destinées au médecin:

Ne pas administrer de catécholamines (à cause de la sensibilisation cardiaque occasionnée par le produit).

CH/FR



selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 10.07.2015 Révision: 10.07.2015

Nom du produit: Chlorure de méthylène stab. éthanol

(suite de la page 2)

Page: 3/8

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Veiller à une aération suffisante.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

75-09-2 Dichlorométhane

VME (Suisse) Valeur à long terme: 180 mg/m³, 50 ppm

B C₃;

(suite page 4)



selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 10.07.2015 Révision: 10.07.2015

Nom du produit: Chlorure de méthylène stab. éthanol

(suite de la page 3)

Page: 4/8

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:

75-09-2 Dichlorométhane

BAT (Suisse) 0,5 mg/l

Substrat d'examen: Sang complet

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Dichlormethan

5%

Substrat d'examen: Sang complet

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: CO-Hämoglobin

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:



Gants de protection

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- · Protection des yeux: Lunettes de protection
- · Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux solvants

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales

· Aspect:

Forme:
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Liquide
Incolore
De chlore
Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion: -95 °C
Point d'ébullition: 40 °C

· Point d'éclair Non applicable.

(suite page 5)



Page: 5/8

Fiche de données de sécurité

selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 10.07.2015 Révision: 10.07.2015

Nom du produit: Chlorure de méthylène stab. éthanol

	(suite de la page
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	605 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Non déterminé.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	13 Vol %
Supérieure:	22 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	453 hPa
· Densité à 20 °C:	1,33 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau à 20 ℃:	20 g/l
· Coefficient de partage (n-octanol/e	au): Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique à 22 °C:	0,43 mPas
Cinématique:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
Oral	LD50	1600 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	88 mg/l (rat)

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'effet d'irritation.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas d'effet d'irritation.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun effet de sensibilisation connu.

(suite page 6)



selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 10.07.2015 Révision: 10.07.2015

Nom du produit: Chlorure de méthylène stab. éthanol

(suite de la page 5)

Page: 6/8

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Carc. 2

SECTION 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:
 EC50/24 h 1959 mg/l (daphnia magnia)
 LC50/96 h (statique) 310 mg/l (lepomis macrochirus)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Biodégradable.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (classification selon liste): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 No ONU
- · ADR, IMDG, IATA

UN1593

· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

· ADR

1593 DICHLOROMÉTHANE

· IMDG, IATA DICHLOROMETHANE

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, IMDG, IATA



· *Classe* 6.1 Matières toxiques.

· Étiquette 6.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

(suite page 7)



selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression: 10.07.2015 Révision: 10.07.2015

Nom du produit: Chlorure de méthylène stab. éthanol

(suite de la page 6)

Page: 7/8

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Matières toxiques.

· N° d'identification du danger: F-A,S-A · No EMS:

· Segregation groups Liquid halogenated hydrocarbons

· Indications complémentaires de transport:

· Quantités limitées (LQ) 5L · Quantités exceptées (EQ) Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur:

Quantité maximale nette par emballage extérieur:

1000 ml

2 · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels Ε

· Limited quantities (LQ) 5L · Excepted quantities (EQ) Code: E1

> Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000

· "Règlement type" de l'ONU: UN1593, DICHLOROMÉTHANE, 6.1, III

SECTION 15: Informations réglementaires

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger





GHS07

GHS08

- · Mention d'avertissement Attention
- · Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 8)



selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 10.07.2015 Révision: 10.07.2015

Nom du produit: Chlorure de méthylène stab. éthanol

(suite de la page 7)

Page: 8/8

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise

· Prescriptions nationales:

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

· Teneur en COV selon OCOV: 100 %

· Indications réglementaires selon ORRChim Contient des solvants halogénés (annexe 2.3).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Service établissant la fiche technique: Département Product Managment
- · Contact: Dr. Michel Gianini
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

Carc. 2: Carcinogenicity, Hazard Category 2

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

CH/FR